

## **COMPTE RENDU DE REUNION**

# Commission extra-municipale n°5

Auteur	JM Joel Marseille
Titre et version	Commission extra-municipale : CR5-CEM-18-5-21
Date	18-05-21 de 20h à 22h30
Lieu de la réunion	Espace culturel

Destinataires: CEM@tencin.fr

#### **Présents**

**Citoyen.ne.s**: V. Chapuis; Ch. Danet; J. Eymin-Petot; L. Félix; V. Gauthier-Sestier; R. Goudissard; F. Kaddachi; M. Mazza; S. Merendet; V. Paillas.

**Élu.e.s**: S. Benevelli; Y. Corbalan; M. Guillen; J. Marseille; A.M. Renaud.

**Excusé.e.s**: Ch. Decaix-Combes; J. Didier-Vial; M. Estela; A.F. Jannot; C. Lescure;; V. Paillas; F. Stefani.





## **1** OBJECTIF DE LA REUNION

Avancées du groupe de travail sur la modification simplifiée du PLU

# 2 RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR PREVISIONNEL

- Approbation du compte-rendu de la réunion précédente du 26/4/21.
- Point sur l'avancement du travail PLU-ICPE lancé en ligne par Framapad.
- Groupes de travail (date limite de rendu de l'avis PLU-ICPE : 31/5/21)
- Divers

# 3 Sujets abordés réellement en réunion

## 3.1 Approbation du compte-rendu de la réunion du 26 avril.

 Après un tour de table, le compte-rendu est approuvé dans la forme proposée, suite à quelques retours en ligne (erreur de date)

## 3.1 Accompagnement de la CEM par le cabinet d'urbanisme

- A ce jour nous n'avons eu aucun retour du cabinet d'urbanisme.

# 3.2 Les propositions du groupe de travail du 18 mai

- Les participants de la commission se répartissent en 3 sous-groupes afin de travailler sur plusieurs documents du PLU dans la perspective d'une régulation de l'implantation des ICPE sur l'ensemble du territoire communal.
- Sont ainsi étudiés le PADD, le Règlement ainsi que des éléments du Rapport de présentation.
- A l'issue de la séance de travail, une présentation de la réflexion est faite par un porte-parole de chaque groupe.

## 3.3 Accompagnement de la CEM par le cabinet d'urbanisme

- A ce jour nous n'avons eu aucun retour du cabinet d'urbanisme.

CR5-CEM-18-5-21 2/3

#### CR de réunion



# 3.4 Organisation du travail à venir

- Suite aux compte-rendu de travaux, il est décidé de demander à chacun des trois groupes de faire remonter ses conclusions à un comité de rédaction resserré dont la mission consiste à en effectuer la synthèse et la mise en page.
  Se proposent, parmi les personnes suivantes encore présentes :
  J. EYMIN-PETOT, R. GOUDISSARD ; J. MARSEILLE ; M. MAZZA et S. MERENDET (Les 3 groupes sont ainsi représentés)
- Etant donné l'urgence des délais imposés par la procédure et arrêtés par le maire (rendu de l'avis pour le 31 mai) nous n'avons pas le temps de programmer une nouvelle réunion plénière.
- Il est décidé que la proposition de rédaction soit envoyé aux membres de la CEM avant de la faire parvenir à l'urbaniste afin de solliciter ses remarques et son avis sur la forme institutionnelle de notre proposition.
- A l'issue de ces échanges, la proposition de modification du PLU, en ce qui concerne la régulation des implantations d'ICPE, sera transmise aux membres du Conseil municipal, au plus tard le 31 mai.

## 3.5 Points divers

Aucun point n'est soulevé

CR5-CEM-18-5-21 3/3